

AVIS PUBLIC

Lors de la séance ordinaire du Conseil municipal qui s'est tenue le 13 février 2023 le règlement suivant a été adopté :

- Règlement URB-10 relatif à la démolition d'immeubles

Ledit Règlement est entré en vigueur le 21 avril 2023 à la suite de la délivrance du certificat de conformité à cet effet par la MRC de Portneuf.

Ce règlement peut être consulté au bureau municipal, 241, rue Principale à Saint-Alban par toute personne intéressée.

Donné à Saint-Alban, ce 15 mai 2023

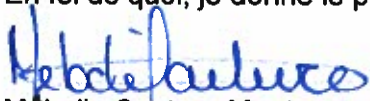


Mélodie Couture-Montmeny,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Certificat de publication

Je soussignée, Mélodie Couture-Montmeny, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié l'avis mentionné ci-dessus, en l'affichant au bureau municipal et en le publiant sur le site web www.st-alban.qc.ca, le 15 mai 2023.

En foi de quoi, je donne le présent certificat ce 15 mai 2023.



Mélodie Couture-Montmeny,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

